

## **Légende des tableaux de données Faune Vertébrée (hors poissons et chiroptères)**

**Protection** : statut de protection au niveau national. Les codes utilisés sont déterminés en fonction des derniers arrêtés publiés : pour les oiseaux en octobre 2009 et en avril 2007 pour les mammifères, amphibiens et reptiles.

**N<sub>SHC</sub>** : Protection des individus de l'espèce en tant que tel et de leur habitat. Est interdit également sa détention, son transport et son commerce pour les individus prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain après le 19 mai 1981 et pour ceux provenant du territoire européen des autres états membres de l'UE à partir du 2 avril 1979

**N<sub>SC</sub>** : Protection moins élevée. Ne concerne que le commerce et la protection des individus.

**N<sub>C</sub>** : Protection uniquement commerciale. **N<sub>C(N)</sub>** : concerne que les individus prélevés sur le territoire métropolitain

\* espèce présentant une dérogation spéciale :

Ex : pour la restauration (Grenouille rousse) ou pour la fauconnerie (Epervier d'Europe)

→ Site de légifrance : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Directive Oiseaux** : il s'agit de la directive européenne 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite directive « oiseaux »). Les chiffres romains correspondent aux annexes de la directive.

**I** : annexe 1 (espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale))

**II** : annexe 2 (espèces pouvant être chassées)

IIA : dans la zone géographique maritime et terrestre de tous les Etats membres

IIB : peuvent être chassées seulement dans les Etats membres où elles sont citées. (Fr) : chassable en France

**III** : annexe 3 (espèces pouvant être commercialisées)

IIIA : sans aucune limitation

IIIB : pouvant bénéficier de limitation. Autorisation prise sur le territoire de l'Etat membres en question.

→ Site de légifrance : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Directive Habitats** : il s'agit de la directive européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (dite directive « Habitats-Faune-Flore »). Les chiffres romains correspondent aux annexes de la directive.

**II** : annexe 2 (espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation)

**IV** : annexe 4 (espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte)

**V** : annexe 5 (espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

→ Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P. & H Maurin. 1997. Statut de la faune métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris.

**Liste Rouge Monde** : d'après UICN [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org) (v2011.1)

Catégories de menace UICN utilisées :

**EX** : éteinte

**EW** : éteinte à l'état sauvage

**CR** : en danger critique d'extinction

**EN** : en danger d'extinction

**VU** : vulnérable

**NT** : quasi menacé

**LC** : préoccupation mineure

**DD** : données insuffisantes

**NE** : non évalué

→ UICN. (2001). Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge :Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. 37p.

[http://www.iucnredlist.org/documents/redlist\\_cats\\_crit\\_fr.pdf](http://www.iucnredlist.org/documents/redlist_cats_crit_fr.pdf)

## **Liste rouge Europe :**

### ***1. Oiseaux nicheurs***

Liste rouge Europe (2004) : d'après BirdLife International

CR : en danger de façon critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; D : en déclin ; R : rare ; H : en régression ; L : localisé ; DD : manque de données ; S : hors de danger ; NE : non évalué (se produit dans les région de passage seulement) ; ( ) : statut provisoire.

→ BirdLife International. 2004. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK : BirdLife International. (BirdLife Conservation Series No. 12).

**SPEC (2004)** : Species of European Concern, d'après BirdLife International.

Catégorie	Espèce européenne menacée au niveau mondial	Statut de Conservation en Europe	Population mondiale ou aire de distribution concentrée en Europe
SPEC 1	Oui	-	-
SPEC 2	Non	Défavorable	Oui
SPEC 3	Non	Défavorable	Non
Non-SPEC <sup>E</sup>	Non	Favorable	Oui
Non-SPEC	Non	Favorable	Non

W: Catégorie relative aux populations hivernales

Non-SPEC<sup>E</sup> (ex-SPEC 4) : espèce concentrée en Europe au statut de conservation favorable

→ BirdLife International. 2004. Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK : BirdLife International. (BirdLife Conservation Series No. 12).

## *2. pour les mammifères, les amphibiens et les reptiles : d'après IUCN 2009*

**EX** : éteinte  
**EW** : éteinte à l'état sauvage  
**CR** : en danger critique d'extinction  
**EN** : en danger  
**VU** : vulnérable  
**NT** : quasi menacé  
**LC** : préoccupation mineure  
**DD** : données insuffisantes  
**NE** : non évalué  
**NA** : non applicable

→ <http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/>

### **Liste rouge France et Régionale :**

**RE** : espèce éteinte en métropole ou en Franche-Comté  
**CR** : en danger critique d'extinction  
**EN** : en danger  
**VU** : vulnérable  
**NT** : quasi menacé  
**LC** : préoccupation mineure  
**DD** : données insuffisantes  
**NE** : non évalué  
**NA** : non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

→ D'après UICN 2008 et 2009 et 2011 ; <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html>

→ PAUL J-P, 2008. Liste rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté, LPO FC, 18p

**CMAP nicheur** : espèces nichant en France dont la Conservation Mérite une Attention Particulière.

Il est composé de 5 catégories plus une catégorie Non-CMAP avec un niveau de priorité décroissant. Les 5 premières catégories sont celles dont la conservation est prioritaire en France. Les niveaux CMAP sont attribués en fonction du SPEC (niveau de priorité en Europe), de la liste rouge française et du pourcentage de l'effectif européen e France.

→ Rocamora G. & D. Yeatman-Berthelot (eds). 1999. Oiseaux menaces et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Populations, Tendances, Menaces, Conservation. Société d'Etude Ornithologique de France et Ligue pour la Protection des Oiseaux.

**CMAP hivernant** : espèces hivernant en France dont la Conservation Mérite une Attention Particulière.

→ Rocamora G. & D. Yeatman-Berthelot (eds). 1999. Oiseaux menaces et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Populations, Tendances, Menaces, Conservation. Société d'Etude Ornithologique de France et Ligue pour la Protection des Oiseaux.

**Statut ORGFH**: espèces dont la conservation mérite une attention particulière au vu des menaces et des priorités d'action en Franche Comté, au niveau national et international. Ces espèces sont réparties en quatre groupes dont le niveau de priorité est décroissant du groupe I au groupe IV. Ainsi, le **groupe I** se compose d'espèces dont les menaces ou les priorités d'actions sont fortes au niveau national et international et dont la région détient une certaine responsabilité. Les espèces à perception différenciée sont classées en trois groupes : le **groupe A** est constitué d'espèces à fort impact pour d'importantes activités humaines régionales, le **groupe B** d'espèces à impact pour certaines activités humaines mais par ailleurs à enjeu de conservation et le **groupe C** d'espèces à impact pour certaines activités humaines, pour la santé ou le bien être.

→ Weidmann J.C., Mora F. & Roué S. 2003. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH). Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. Réseau d'observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C & DIREN Franche-Comté.

**Déterminant ZNIEFF** : espèces dont l'intérêt patrimonial au niveau régional est important. La présence de ces espèces rares et dites « déterminantes » est l'un des facteurs permettant la création d'une Zone naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) depuis 1982.

**D** : Espèce déterminante

**D\*** : déterminante avec restriction (ex. géographique ou altitudinale)

**D\*\*** : déterminante avec association (cf. ci-dessous)

#### ■ Tableau extrait de PAUL J-P et al, 2007

Intitulés et espèces retenus pour les associations d'espèces déterminantes :

##### **Forêt et prés-bois de montagne**

Gélinotte des bois, Pigeon colombin, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Alouette lulu (prés-bois), Merle à plastron, Cassenoix moucheté, Venturon montagnard, Sonneur à ventre jaune.

##### **Forêt de plaine**

Pigeon colombin, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Grenouille agile, Sonneur à ventre jaune.

##### **Agricole diversifié**

Pigeon colombin, Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Alouette lulu, Pie-grièche à tête rousse, Grenouille agile, Sonneur à ventre jaune.

→ FERREZ Y., MORA F., PAUL J-P., ROUE S., CARTERON M. et FERNANE B., 2008. Listes rouges d'espèces menacées. Espèces déterminantes. Inventaire ZNIEFF du territoire de Belfort, CSRP de Franche-Comté, 42p

→ PAUL J.-P. (Coord.), LEGAY P., MORIN C. & WEIDMANN J.-C, 2007. Liste des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens déterminants en Franche-Comté – Document de travail, LPO FC, 7p

### **Statut Franche-Comté :**

Pour les amphibiens et reptiles les statuts sont issus du travail réalisé par Pinston H., pour les oiseaux les statuts proviennent du travail réalisé par Michelat D et le CHR (Comité d'Homologation Régional), enfin les statuts des mammifères de Franche-Comté proviennent du travail de Morin C. du Groupe Naturaliste de Franche-Comté.

#### Amphibiens :

C : commun

AC : assez commun

TC : très commun

L : localisé

TL : très localisé

R : rare

AR : assez rare

#### Mammifères :

Statut en toutes lettres pour les espèces hors chiroptères.

Chiroptères : En ce qui concerne les chiroptères le statut de Franche-Comté provient de la liste rouge dont les codes sont les suivants :

Liste rouge :

- E : en danger
- V : vulnérable
- D : en déclin
- R : rare
- L : localisé

Liste orange :

- AS : à surveiller
- P : patrimoniale
- NE : non évalué

Oiseaux :

Un statut qualificatif a été attribué aux différentes espèces en fonction de nos connaissances actuelles. Le code est le suivant :

N : espèce nicheuse

M : espèce observée en période de migration

H : espèce hivernant

E : espèce estivant

R : espèce rare. Si cette lettre est placée en début de ligne, elle s'applique à l'ensemble du statut de l'espèce. Sinon, elle ne s'applique qu'à l'indice derrière lequel elle est immédiatement située.

A : espèce accidentelle (moins de 5 observations au cours des 50 dernières années).

AA : espèce signalée dans la littérature mais n'ayant fait l'objet d'aucune observation depuis 50 ans.

O1 : espèce dont l'origine sauvage est douteuse, qu'elle est été introduite ou qu'elle se soit échappée de captivité

O2 : espèce introduite depuis plusieurs années en Europe ou échappée de captivité, qui survit et se reproduit, hors Franche-Comté, sans apport supplémentaire d'origine humaine, et qui peut être observée dans notre région.

O3 : espèce introduite ou échappée de captivité, qui survit et peut se reproduire à l'état sauvage en Franche-Comté, sans apport supplémentaire d'origine humaine.

→ Roué S. 2001. Rédaction d'une liste rouge Franche-Comté mammifères, premières recommandations. CPE.

→ Morin C. 2000. Les mammifères déterminants de Franche-Comté (hors Chiroptères). Essai d'élaboration d'une liste- Analyse des menaces et causes de déclin. DIREN Franche-Comté et GNFC.

→ Pinston H., Craney E., Pépin D., Montadert M. & Duquet M. 2000. Amphibiens et reptiles de Franche-Comté. Observatoire Régional de l'Environnement de Franche-Comté / GNFC.

→ Michelat D. & CHR. 1996. Liste des Oiseaux de Franche-Comté. Falco N°28, fascicule 2. GNFC.